

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 MARS 2006

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mars 2006, s'est réuni en séance publique le **MARDI 28 MARS 2006 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

* * * * *

PRESENTS

Maire : M. PAGNY

Adjoint au Maire : Mme BONNIN, Mme HAMOT, M. GADAN, Mme COPELAND, M. PAJCZER, M. SANSON, M. ROZOT, Mme CAMAJ (arrivée à 20 h 55 avant le vote du point n°14).

Conseillers municipaux : M. GAUDEFROY, Mme POLVORINOS FERNANDEZ, M. LESCOUZERES, M. HENNION, M. PEREIRA AFONSO DIREITO, M. BOURLIER, Mme THIEBAUT, Mme CLARY, Mme TRIFFAULT, Mme VINTRAS, M. THIOBANE, Mme BRISSON, M. BEAULIET M. LAUR, Mme JAL, Mme RAGAIN, M. GREGOIRE (arrivée à 20 h 20 avant le vote du point n°10), M. PERROUX (arrivée à 20 h 40 avant le vote du point n°11), M. KERVADEC, M. LE POULAIN.

M. JEAN	à	Mme HAMOT
Mme CAMAJ	à	Mme COPELAND jusqu'à son arrivée
M. MILLART	à	Mme BONNIN
Mme DURAND	à	M. PAJCZER
M. GREGOIRE	à	M. LAUR jusqu'à son arrivée
M. PERROUX	à	Mme RAGAIN jusqu'à son arrivée
Mme LEPEU	à	M. LE POULAIN

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 15.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. BOURLIER, secrétaire de séance, fonctions qu'il accepte.

* * * * *

Après avoir annoncé des résultats sportifs éloquentes, M. le Maire fait part du changement d'adresse des services municipaux suivants :

- Police municipale : installation dans les locaux de l'ex-gendarmerie, 70 avenue Raymond Poincaré,
- Pôle économie et emploi : regroupement à la Maison des Associations, 7/9 rue Vacheresse,
- Direction Jeunesse : Maison des Associations.

Il indique que le compte rendu de la séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 30 janvier 2006 est déposé sur tables et que celui-ci vient de se réunir le 27 mars 2006.

M. le Maire propose ensuite à l'assemblée d'examiner lors de la présente séance une question non inscrite à l'ordre du jour :

→ – **MOTION en faveur du maintien du poste de police de proximité de THORIGNY-SUR-MARNE** –

Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'examen de cette question.

* * * * *

Puis M. le Maire propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

- **Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2006** - Adoption -

Après prise en compte d'une observation,

Le Conseil Municipal adopte le procès verbal de la séance du 31 janvier 2006 à l'unanimité.

N°01 **CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire** -

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations des 9 avril 2001 et 19 décembre 2001, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

Ont été signés :

CULTURE

- Animation -

- le **6 mars 2006** un contrat avec l'association LORETTA à 93600 AULNAY-SOUS-BOIS pour l'animation du Carnaval par la troupe "les clowns en folie : clowns et augustes musicaux" le 18 mars 2006. Coût : 3 960,00 €.

- Médiathèque -

- le **20 janvier 2006** un contrat avec MOTS & COULEURS à 44640 LE PELLERIN pour la location de l'exposition "Etre deux, tout un poème" du 17 février au 13 mars 2006. Coût : 725,00 € TTC.
- le **20 janvier 2006** une convention avec "EDITIONS *VOIR PAGE 1" à 09160 CAZAVET pour la location de l'exposition "L'Amour des mots d'amour" du 20 février au 14 mars 2006. Coût : 650,00 € TTC.
- le **27 janvier 2006** un contrat avec ARGENTINA, MUSICA Y ARTE SARL à 75001 PARIS pour la location de l'exposition "Et l'Argentina créa le tango" du 5 au 30 mai 2006. Coût : 717,60 € TTC.
- le **7 février 2006** un contrat avec la Société 3M France à 95006 CERGY-PONTOISE pour la maintenance du matériel d'entrée de la Médiathèque. (Equipements concernés : le portillon, le détecteur électromagnétique et le dé-resensibilisateur). Coût : 1 578,72 € TTC. Durée : 1 an à compter du 1^{er} avril 2006.
- le **24 février 2006** une convention avec MUSIQUES EN LIBERTE à 46000 CAHORS pour la location de l'exposition "Il était une fois la percussion" du 7 novembre au 2 décembre 2006. Coût : 1 550,00 € TTC.

COMMUNICATION

- le **03 janvier 2006** un avenant au contrat avec la société CIRIL à 69603 VILLEURBANNE pour la maintenance et l'assistance du logiciel pour le site Internet de la Ville. Redevance trimestrielle : 904,75 € TTC. Durée : 1 an.

ENFANCE

- Centre de loisirs -

- le **24 février 2006** deux conventions avec l'association ENVIRONNEMENT ET DECOUVERTES DE LA FERME (AEDF) à 77160 SAINT HILLIERS pour l'accueil en camping et activités de la ferme du 17 au 21 juillet 2006 et du 7 au 11 août 2006. Coût : 2 410,00 € pour un groupe de 20 enfants maximum.

INFORMATIQUE

- le **17 février 2006** un avenant au contrat avec la société HEWLETT PACKARD FRANCE à 91947 LES ULIS pour la maintenance d'un serveur en mairie.
Redevance annuelle : 2 778,00 € HT. Durée : 1 an.

URBANISME

- le **2 janvier 2006** une convention avec André FOURNIER (Architecte) à 94300 VINCENNES pour une mission de conseil en architecture. Honoraires : 10 285,60 € TTC. Durée : 1 an.

TECHNIQUES

- le **20 février 2006** une convention avec la CAMG à 77600 BUSSY-SAINT-MARTIN pour la mise à disposition gratuite de données informatiques (photos aériennes, données cadastrales, cartographiques), pour les services municipaux.

MARCHES PUBLICS - (marchés à procédure adaptée)

SERVICES

- le **27 janvier 2006** un marché avec le groupe MICHEL PLANTE SYSTEMES (MPS) à 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE concernant la maintenance et le nettoyage de la sanisette, parking des bords de Marne, pour un montant forfaitaire annuel de 6 564,84 € TTC. Durée : 1 an renouvelable 2 fois.
- le **27 janvier 2006** un marché avec la société REBILLON NECROPOLIS à 75013 PARIS concernant la reprise de concessions au cimetière, à bons de commande : minimum : 40 000,00 € HT, maximum 70 000,00 € HT. Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois.
- le **27 janvier 2006** un marché avec la société AZAPRIM à 77465 LAGNY-SUR-MARNE concernant les prestations d'impression offset, à bons de commande : minimum : 40 000,00 € HT, maximum 140 000,00 € HT. Durée du marché : 1 an.
- le **30 janvier 2006** un avenant au marché avec la société COMETRIS à 78184 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES concernant le logiciel de dématérialisation des marchés publics, précisant le bordereau de prix unitaires. Les montants minimum et maximum ne sont pas modifiés.
- le **24 février 2006** un marché avec "Aux Anges Musiciens" à 08460 SIGNY-L'ABBAYE pour l'entretien de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame-des-Ardents. Coût : 5 291,82 € TTC. Durée : 1 an renouvelable 3 fois.
- le **3 mars 2006** un marché avec la société CRDD à 94200 IVRY-SUR-SEINE concernant la prestation de dératisation des bâtiments communaux, des berges de la Marne et du réseau d'assainissement de la ville. Coût : 6 490,57 € TTC. Durée : 1 an, renouvelable 2 fois.

FOURNITURE

- le **20 janvier 2006** un marché avec les ETABLISSEMENTS JOUFFRAY-DRILLAUD à 86170 Cisse pour la fourniture de terreaux pour les espaces verts :
Lot n°1 : terreaux en sacs pour repotage pour un montant de 4 326,30 € TTC,
Lot n°2 : terreaux vrac pour massifs de fleurs pour un montant de 2 532,79 € TTC.

- le **27 janvier 2006** un marché pour la fourniture de produits horticoles, à bons de commande décomposé en six lots, conclu avec :

N° lot	Nom	Objet	Montant mini TTC	Montant maxi TTC
1	SARL BAVARD	produits phyto, engrais : voirie, cimetièrre, espaces verts	12 000,00 €	25 000,00 €
6	à 80440 BOVES	écorces et copeaux	300,00 €	1 200,00 €
2	ETS PUTEAUX à	produits phytosanitaires et engrais pour les serres	700,00 €	2 500,00 €
3	78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS	lutte biologique dans les serres	900,00 €	3 000,00 €
4	INNOSEEDS MDG à 77410 SAINT-MESMES	semences de gazon pour parc des sports, espaces verts	700,00 €	2 800,00 €
5	SOCIETE LEVRAT à 91160 LONGJUMEAU	fournitures diverses pour serres	400,00 €	1 600,00 €

- le **27 février 2006** un marché pour la fourniture d'outillage pour les espaces verts décomposé en cinq lots, conclu avec :

N° lot	Nom	Objet	Montant TTC
1	ETS BOUCHARD MANUTENTION	Une tondeuse autotractée	1 064,44 €
5	à 77160 SAINT-BRICE	Un godet chargeur avec benne à grapin et un plateau frontal de tonte	15 490,80 €
2	JARDINS – LOISIRS SARL	2 taille-haies thermiques et une tronçonneuse	1 196,00 €
3	à 77090 COLLEGIEN	1 compresseur de 50 litres avec accessoires	304,98 €
4	MONTAGRIF SA à 77165 SAINT-SOUPPLETS	1 plateau de tonte pour tondeuse autoportée	2 870,40 €

TRAVAUX

- le **14 décembre 2005** un avenant n°1 en plus value au marché avec PARISIGN à 93170 BAGNOLET pour la modification des montants minimum et maximum de façon à pouvoir faire face à l'augmentation du besoin en terme de marquage au sol. La plus value représente un montant de :1 700,00 € HT pour le montant maximum et de 425,00 € HT pour le montant minimum.
- le **3 mars 2006** un marché pour les clôtures des bâtiments communaux décomposé en quatre lots, conclu avec :

N° lot	Nom	Objet	Montant TTC
1	ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES à 77400 LAGNY-SUR-MARNE	Maternelle Leclerc	11 467,78 €
2		Primaire Paul Bert	7 753,71 €
3		Groupe scolaire Jean Macé	15 155,35 €
4	ENVIRONNEMENT SERVICES SAS à 77410 VILLEVAUDE	Groupe scolaire Les Heurteaux	4 288,24 €

N°02 AFFAIRES FINANCIERES - Fiscalité locale 2006 - Taux des taxes directes locales - Fixation -

Conformément au débat d'orientation budgétaire, et au Budget Primitif 2006 adopté le 13 décembre 2005, **le Conseil Municipal décide** d'affecter aux taux d'imposition 2005 un coefficient de majoration de 1,009964, soit les taux suivants pour 2006 :

-	taxe d'habitation	15,62 %
-	taxe foncière bâtie	20,79 %
-	taxe foncière non bâtie	45,91 %

Adopté à la majorité, par :

25 voix pour

8 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX,
M. KERVADEC, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

0 abstention

N°03 AFFAIRES FINANCIERES - Décision modificative n°1 - Budget Ville - Exercice 2006 -

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 à rattacher à l'exercice 2006 budget Ville, portant sur un ajustement des produits de la fiscalité directe, et quelques modifications complémentaires.

Adopté à la majorité, par :

31 voix pour

2 voix contre (M. LE POULAIN, MME LEPEU)

0 abstention

N°04 AFFAIRES FINANCIERES – S.A. 3 MOULINS HABITAT - GARANTIES D'EMPRUNTS - Avenant –

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le réaménagement par voie d'avenant de 2 contrats de garanties d'emprunts souscrits par la S.A 3 MOULINS HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

N°05 INTERCOMMUNALITE - PISCINE - Equipements Publics - Modalités de transfert de la Piscine à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire -

Le Conseil Municipal prend acte de la reconnaissance de l'intérêt communautaire de la piscine à compter du 1^{er} janvier 2007 et **approuve à l'unanimité** le principe d'une participation pérenne de la Commune aux charges inhérentes à ce transfert.

N°06 INTERCOMMUNALITE - Modification des statuts du SIETREM - Adhésion de la Communauté de communes "Marne-et-Chantereine" - Approbation -

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les nouveaux statuts du SIETREM de la région de LAGNY-SUR-MARNE prenant en compte l'adhésion de la Communauté de communes "Marne-et-Chantereine".

N°07 AFFAIRES FONCIERES - Cession de l'immeuble sis 19 rue du Docteur Naudier -

Le Conseil Municipal approuve la cession, après désaffectation, de l'immeuble sis 19 rue du Docteur Naudier au moins au prix des Domaines, **décide** le déclassement de la parcelle issue de AL 190 pour une superficie d'environ 340 m² et **autorise** M. le Maire à signer tous les actes et documents afférents.

Adopté à la majorité, par :

25 voix pour

6 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

2 abstentions (M. LE POULAIN, MME LEPEU)

N°08 AFFAIRES FONCIERES - Cession de l'immeuble sis 34 rue Henri Dunant –

Le Conseil Municipal approuve la cession, après désaffectation, de l'immeuble sis 34 rue Henri Dunant à un prix au moins égal à l'estimation des Domaines pour l'ensemble de l'immeuble, ainsi que pour la vente par appartement, **décide** le déclassement de la parcelle issue de AI 1 pour une superficie d'environ 1 340 m² et **autorise** M. le Maire à signer tous les actes et documents afférents.

Adopté à la majorité, par :

25 voix pour

8 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

0 abstention

N°09 AFFAIRES FONCIERES - Cession de l'immeuble sis 5 avenue du Beau Site -

Le Conseil Municipal approuve la cession, après désaffectation, de l'immeuble sis 5 avenue du Beau Site à un prix au moins égal à l'estimation des Domaines pour l'ensemble de l'immeuble, ainsi que pour la vente par appartement, **décide** le déclassement de la parcelle issue de BH 85 pour une superficie d'environ 399 m², et **autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Adopté à la majorité, par :

25 voix pour

8 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

0 abstention

N°10 AFFAIRES FONCIERES - Ilot Saint Paul/Gambetta - Déclassement des parcelles AK 124, 126 et 127 - Cession des parcelles AK 124, AK 125, AK 126, AK 127 -

Le Conseil Municipal approuve, après désaffectation des parcelles AK 124 et AK 127 (anciens ateliers électriques municipaux), et procédure à lancer pour le déclassement de la parcelle AK 126 (parking) du domaine public dans le domaine privé de la Ville, la cession des parcelles AK 124, AK 125, AK 126 et AK 127 pour une superficie de 911 m² à un prix au moins égal à l'estimation des Domaines et **autorise** M. le Maire à signer tous les actes et documents afférents.

Adopté à la majorité, par :

27 voix pour

6 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

0 abstention

N°11 AFFAIRES FONCIERES - Division de la parcelle AN 74 - Déclassement et classement - Cession d'une partie de ces parcelles sises 68 à 84 avenue Georges Clemenceau, avenue Bonnet et 1 à 25 avenue Grouard -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après désaffectation et engagement de la procédure de déclassement et de classement nécessaire, la cession d'une partie des parcelles sises 68 à 84 avenue Georges Clemenceau, avenue Bonnet et 1 à 25 avenue Grouard et **autorise** M. le Maire à signer tous actes et documents s'y rapportant.

N°12 URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME – Procédure de modification -

Le Conseil Municipal approuve la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville qui touchera le zonage UE (dont la destination actuelle est réservée essentiellement à des équipements publics) et éventuellement des aménagements mineurs sur le territoire de la commune, et **autorise** M. le Maire à signer tous actes et documents s'y rapportant.

Adopté à la majorité, par :

27 voix pour

5 voix contre (M. LAUR, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

1 abstention (MME JAL)

N°13 AFFAIRES TECHNIQUES - Dotation Globale d'Equipement des Communes - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'année 2006 -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite de l'Etat la Dotation Globale d'Equipement 2006 au titre de travaux d'investissement.

N°14 AFFAIRES TECHNIQUES - Ecoles primaires et maternelles - Travaux année 2006 - Demande de subvention auprès du Conseil Général - Fonds Ecole -

A l'unanimité, le Conseil Municipal formule une demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne, dans le cadre du Fonds Ecole, pour des travaux d'aménagement prévus en 2006 dans divers groupes scolaires.

N°15 AFFAIRES TECHNIQUES - Marché de maîtrise d'œuvre de concours relatif à la réalisation du futur Centre Technique Municipal -

Le Conseil Municipal approuve le programme de réalisation du futur Centre Technique Municipal, **fixe** la composition du jury de concours d'architecture et d'ingénierie, **approuve** le nombre de candidats admis à concourir et le principe de rémunération des 3 maîtres d'œuvre indépendants participant au jury et des concurrents, et **autorise** M. le Maire à engager la procédure du concours pour un montant estimatif d'honoraires de 360 000 € HT.

Adopté à la majorité, par :

25 voix pour

6 voix contre (M. LAUR, MME. JAL, MME. RAGAIN, M. GREGROIRE, M. PERROUX,
M. KERVADEC)

2 abstentions (MME. LEPEU, M. LE POULAIN)

N°16 AFFAIRES CULTURELLES - Tarifs équipements culturels - Saison 2006/2007 -

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réévaluer de 2 % les tarifs du conservatoire municipal de musique, de l'école des Beaux-arts et des locations de l'espace Charles Vanel.

N°17 AFFAIRES CULTURELLES - Tarifs pour l'encaissement des manifestations organisées par le Conservatoire Municipal de musique -

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs des concerts, stages et manifestations musicales organisés par le Conservatoire municipal de Musique.

N°18 AFFAIRES CULTURELLES - Exposition "L'été des Néo-impressionnistes" - Tarifs - Création régie de recette et régie d'avance -

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs de l'exposition "L'été des Néo-impressionnistes" qui se déroulera du 24 juin jusqu'au 03 septembre 2006 au moins au musée de Lagny, **sollicite** les subventions maximums et **approuve** la création d'une régie de recette et d'une régie d'avance.

N°19 AFFAIRES SPORTIVES - Avance remboursable association sportive - Modification -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'étalement sur 2 ans (2006/2007) du solde du remboursement de l'avance accordée par la Ville à une association sportive.

N°20 AFFAIRES SPORTIVES - Création de stages sportifs pour les enfants de 7 à 10 ans - Tarifs -

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de stages sportifs pour les enfants de 7 à 10 ans et en **fixe** les tarifs.

N°21 ASSOCIATIONS - Dotation subventions année 2006 - 2^{ème} attribution et subventions exceptionnelles -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations dont la demande n'avait pu être examinée en janvier dernier, ainsi que certaines subventions exceptionnelles.

Adopté à la majorité absolue, par :

32 voix pour

0 voix contre

1 abstention (M. LAUR) concernant la subvention pour le Secours Catholique.

Les Conseillers municipaux membres d'associations bénéficiaires ne prennent pas part au vote pour celles qui les concernent.

N°22 PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création et la suppression de postes au tableau des effectifs des emplois permanents afin de tenir compte de l'évolution des mouvements du personnel communal et d'intégrer du personnel non titulaire de droit public.

N°23 AFFAIRES GENERALES - Tournages de films - Tarifs -

La modification de la grille tarifaire pour les tournages de films est **adoptée à l'unanimité**, avec possibilité de recouvrer sur facture des frais supplémentaires.

N°24 AFFAIRES GENERALES - Réexamen du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage en Seine-et-Marne - Proposition - Avis -

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable sur la proposition de M. le Préfet de réexamen du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage, qui prévoit la création d'une aire supplémentaire de 40 places sur le territoire de LAGNY-SUR-MARNE, sachant que :

- la Ville de LAGNY-SUR-MARNE possède depuis plus de 20 ans une aire d'accueil de 30 caravanes environ qu'elle est prête à mettre aux normes le cas échéant,
- la Ville de LAGNY-SUR-MARNE privilégie la participation à un projet intercommunal intégré au schéma directeur du 7 février 2003.

N°25 MOTION en faveur du maintien du poste de police de proximité de THORIGNY-SUR-MARNE -

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, une motion pour le maintien du poste de police de proximité de THORIGNY-SUR-MARNE.

N°26 QUESTIONS DIVERSES -

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites de M. PERROUX, groupe "LAGNY Avenir - Union pour notre Ville" et de MME LEPEU et M. LE POULAIN, groupe "LAGNY POUR TOUS".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 20.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Patrice PAGNY